

8. Offre de services « emploi et compétences » proposée aux collectivités et établissements de la Somme

Les outils au service de l'intelligence collective Recrutement, organisation et mobilité professionnelle	
Pour l'organisation	Pour l'agent
<p>1) GRATUIT <u>Pour une seule collectivité</u> *Atelier « Rhé@ » - Application de 60 questions RH en face à face entre le CDG et l' élu ou l' élu + SM/DGS (2h à 3h selon le niveau d'échanges généré) et édition d'une synthèse. Particulièrement adapté aux petites collectivités en termes d'effectifs (moins de 50 agents). *Accompagnement et suivi méthodologique au recrutement (déroulé sur 10h maxi) *Participation à 1 atelier au choix au sein du parcours détaillé ci-dessous ou au premier atelier du parcours.</p> <p>2/ PAYANT <u>Ateliers collectifs selon un calendrier pré-défini</u> Par groupe de 6 collectivités ; ouvert aux élus et agents (DGS, SM, RH). Groupes mixtes. La collectivité inscrit 2 personnes maxi. Donc 6 pers mini – 12 pers maxi ; peut se faire sur un autre lieu que le CDG ; priorité donnée aux collectivités qui s'inscrivent à la totalité du parcours. 7 ateliers au choix. Durée 3h + 15-30mn de pause, 100€ pour 2 personnes maxi par atelier et par collectivité, 500€ pour 2 personnes maxi qui s'engagent sur les 1 + 6 ateliers.</p> <p>Atelier « Métiers » : aide à la rédaction de fiches de postes adaptées.</p> <p>Atelier « Voir plus loin » : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, plan de formation, conduite des entretiens professionnels ...</p> <p>Atelier « Welcome » : aide au recrutement et à l'élaboration d'un livret d'accueil des nouveaux arrivants (intégration)...</p>	<p>GRATUIT <u>Agents</u> A la demande de l'agent ou celle de la collectivité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil en mobilité professionnelle pour 1 agent : 2 fois 1h maxi environ • Suivi des personnes FMPE (fonctionnaire momentanément privé d'emploi) suivant convention avec accompagnement personnalisé • Suivi des personnes en PPR (période de préparation au reclassement) : accompagnement personnalisé • Suivi des personnes en situation de HANDICAP : accompagnement personnalisé <p><u>Lauréats de concours</u> Agents ou futurs agents publics dans le respect des directives nationales Dans l'année qui suit l'obtention du concours : ½ journée collective (estimation de 10 personnes) répartie comme suit * 1h30 réunion d'information /Pôle Concours * 1h30 d'atelier outils de mobilité pro, rédaction de CV et de recherche de postes (2 groupes de 5) La 3ème année : Après contact par le Pôle Concours de tous les lauréats sans affectation, suivi personnalisé par le Pôle Emploi et Compétences des lauréats intéressés avec 2 x 1h30 d'entretien ou atelier puis suivi par mail sur 3 mois si besoin.</p> <p>Pour le moment les outils tels que les bilans de compétences développés dans certains CDG sont prématurés car demandent des moyens en temps supplémentaires ainsi que des habilitations.</p>



Atelier « Différence » : aide à l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Atelier « Mobilité » : présentation des outils de mobilité professionnelle et aide à leur mobilisation.

Atelier « Binôme » : pour Elu-DGS ou secrétaire de mairie notamment : management de projets RH, relation avec le reste du personnel et le conseil municipal, mise en place de bonnes pratiques de communication ...

Atelier « Evolution » : mise en œuvre d'une nouvelle mission, évolution d'un métier, projet municipal impactant les RH, un départ à la retraite, arrivée d'un nouvel agent, recommandations, plan d'action, plan de communication.

Ateliers et prestation pour une seule collectivité :

Nombre de participants (entre 2 et 12) à définir avec la collectivité et en fonction de l'atelier. Parmi les 7 thématiques ci-dessus au choix.

100€ net de taxe par heure;

500€ la journée.

1 seule prestation à la fois assurée par le CDG 80 à l'issue d'« une saisine motivée de la collectivité (modèle pré-rempli), puis d'un premier entretien avec celle-ci.